



CONSEIL MUNICIPAL

Miramont-de-Guyenne

Séance ordinaire du 26 mai 2026

Ordre du jour

Délibérations

- **Affaires Générales :**

Rapporteur : Jean-François BOULAY

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT – DC.2026-014

- **Retour sur le précédent conseil :**

Rapporteur : Jean-François BOULAY

3. Détermination du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
4. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- **Désignations :**

Rapporteur : Jean-François BOULAY

5. Désignation représentant pour siéger à l'Assemblée Spéciale des Communes de la SEM 47.
6. Désignation d'un correspondant incendie et secours.
7. Proposition de désignation pour la Communauté de Communes du Pays de Lauzun d'un représentant pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Garonne Guyenne Gascogne – le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) – EAU 47
8. Indemnités des élus – Création d'un poste de conseiller délégué.

- **Finances, Ressources Humaines, Administration Générale :**

Rapporteur : Laurent BORDIN

9. Délibération ouvertures de postes et modification du tableau des emplois pour les emplois de DGS, Agent des Services Techniques, Agent chargé de l'Etat-civil,
10. Délibération accroissement temporaire d'activité pour les services Etat-civil, accueil et Services Techniques (2),
11. Délibération de principe de recrutement direct sur indisponibilité,

- **Education, enfance & Jeunesse :**

Rapporteur : Amélie CHAMP

12. Demande d'aide financière – projet de prévention à l'apprentissage de la nage pour les élèves de l'école élémentaire Denise-Baratz – été 2025
13. Participation communale aux projets de sorties scolaires - Ecole Denise-BARATZ-2026
14. Convention DITEP

Informations

Questions diverses